

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Objet : Proposition de texte d'une loi sur l'enseignement secondaire (3925JJE)

Saisine : Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (02/12/2011)

PRISE DE POSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les lois et règlements régissant l'enseignement secondaire ainsi que les méthodes d'enseignement ont fort peu évolué au Luxembourg depuis les années quatre-vingts. Or depuis l'économie s'est véritablement globalisée, la concurrence exacerbée entre tous les continents, les modes de vie transformés sous l'influence conjuguée de nouvelles technologies et de l'omniprésence de l'information. Il y a trente ans, l'Internet n'existait pas et les ordinateurs et téléphones portables relevaient d'une vision futuriste. La transformation de nos modes de vivre, de penser et de travailler doit être prise en compte dans la manière de transmettre le savoir et conférer des compétences. Le Luxembourg a su saisir le potentiel de la révolution informatique en se dotant d'autoroutes de l'information d'une efficacité remarquable. Il s'agit maintenant de moderniser de la même manière notre enseignement secondaire.

D'une manière générale, le Luxembourg doit se doter d'un système d'éducation moderne, proche des besoins de la société, valorisant la performance, voire l'excellence au détriment d'un nivellement vers le bas quasi généralisé. Le but de la réforme n'est pas un niveau d'excellence absolu et abstrait, mais de viser de favoriser l'éclosion des qualités linguistiques de chaque élève afin qu'il puisse atteindre un potentiel personnel proche de l'optimum selon ses capacités. Un axe important de la réforme devra toucher l'enseignement secondaire technique fréquenté aujourd'hui par 67 % du total des élèves de l'enseignement secondaire et qui fournit la colonne vertébrale de l'économie.

Le projet de réforme proposé par le gouvernement constitue un pas dans la bonne direction, même si de nombreux sillons supplémentaires devraient être creusés.

La nécessité de la réforme implique une forte participation de tous les acteurs du système scolaire luxembourgeois, dont plus particulièrement les enseignants. En effet, la qualité de l'enseignement presté, la motivation des enseignants et leur volonté de mettre à jour de façon continue les connaissances acquises sont des facteurs clés pour réussir la mise en œuvre concrète de la réforme. Un plan de mobilisation du corps enseignant permettra non seulement de garantir un enseignement de premier plan mais véhiculera aussi une excellente image de la profession d'enseignant auprès de la population.

Les réformes prendront du temps et ne pourront point se faire sans changement de mentalité de tous les acteurs concernés. Des faiblesses apparaîtront, des résistances aussi, mais une chose est claire le status quo n'est pas tenable. Et même si une partie des réformes n'atteindra pas immédiatement les objectifs, trouver la solution ne pourra pas résider dans un retour en arrière. Nos pays voisins et bien d'autres en Europe et ailleurs ont adapté leur système scolaire plus rapidement que nous et obtiennent des résultats encourageants comme le montrent les comparaisons internationales. Il nous appartient de s'inspirer des meilleures réussites à l'étranger tout en veillant à la cohésion sociale à laquelle doit contribuer l'enseignement. La société multiculturelle du Luxembourg et le haut degré d'ouverture de notre société et de notre économie rendent la réforme plus difficile et plus nécessaire à la fois.

Sept raisons majeures militent selon la Chambre de Commerce en faveur d'une réforme ambitieuse de l'enseignement secondaire (A).

La prise de position de la Chambre de Commerce décrira ensuite quels sont les grands enjeux de l'enseignement secondaire (B), avant de commenter les points précis du projet de réforme envisagé par le Gouvernement (C).

Partie A : 7 raisons majeures pourquoi il faut réformer l'enseignement secondaire

a) Un cadre légal et réglementaire conçu à la fin des années 1960

L'enseignement secondaire dit « classique » est régi par la loi du 10 mai 1968 dont les travaux préparatoires ont débuté en 1959. Cette loi a certes été modifiée et adaptée, cependant sans changements en profondeur par la suite à plusieurs reprises, pour tenir compte des besoins de la société luxembourgeoise.

L'enseignement secondaire technique a été créé en 1979 afin de conférer un cadre unique aux multiples formations professionnelles en vigueur à cette époque.

Compte tenu du fait que la société luxembourgeoise a considérablement évolué au cours de ces dernières 40 années (forte immigration et croissance démographique, économie du savoir), la Chambre de Commerce est d'avis qu'une réforme de l'enseignement secondaire est absolument nécessaire, voire indispensable.

A l'image des réformes considérables entreprises dans l'enseignement secondaire en Europe et notamment dans les trois pays voisins, le Luxembourg se doit de réformer le sien.

b) Impact de la croissance démographique et cohésion sociale

Le Luxembourg connaît depuis des décennies une forte croissance de sa population totale nourrie prioritairement par d'importantes vagues successives d'immigration. Depuis l'année 1991, la population a augmenté de 127 600 unités (Δ 2011/1991 + 33%), dont quelque 108.300 étrangers, portant la quote-part d'étrangers à 43%.

Selon toutes prévisions, cette immigration devrait se poursuivre dans les années à venir et avoir un impact conséquent sur les orientations à prendre en matière d'enseignement. Ainsi, pour l'année 2009, 41,4 % des élèves étaient non-luxembourgeois (dont 73 % avec des origines linguistiques romanophones), alors que plus de 60% des enfants en première année de l'école primaire aujourd'hui ne parlent pas la langue luxembourgeoise chez eux, alors qu'il y a quinze ans, deux tiers la parlaient.

Il est évident que le système scolaire luxembourgeois est mis à rude épreuve sachant que son rôle d'intégration, notamment des enfants étrangers, revêt une importance cruciale en vue d'une meilleure cohésion sociale. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce tient à préciser que la rigidité des pratiques d'enseignement au niveau des langues étrangères fait en sorte que de nombreux élèves sont confrontés à l'échec scolaire, faute d'une maîtrise suffisante soit du français, soit de l'allemand. Ce constat vaut pour les deux ordres d'enseignement, à savoir l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique. Les raisons de ces lacunes trouvent d'ailleurs leur origine dans l'enseignement des langues dans l'école primaire.

La nécessité de créer un système éducatif qui dans sa structuration englobe les spécificités de la population résidente est indispensable en vue du développement socio-économique harmonieux du pays.

c) Efficacité limitée du système scolaire luxembourgeois

Les récentes études PISA (2003, 2006, 2009) relèvent de façon récurrente les faiblesses du système scolaire luxembourgeois. Ainsi, l'écart de performances mis en évidence par ces études entre les élèves natifs et étrangers, entre les élèves de différents milieux socio-économiques, respectivement entre filles et garçons est fort préoccupant d'autant plus qu'il est et reste nettement plus prononcé au Luxembourg que pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Ces résultats reflètent la capacité limitée du système scolaire luxembourgeois à organiser un enseignement inclusif où la diversité des élèves devrait être prise en compte comme un enrichissement de notre société.

A ceci s'ajoute selon le dernier rapport intitulé « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012 » de la Commission européenne publié le 10 février 2012, qu'un pourcentage critique d'élèves de 15 ans souffre du manque d'enseignants qualifiés dans les matières principales. D'après ce rapport, au Luxembourg, le pourcentage est particulièrement élevé pour les professeurs de mathématiques, les professeurs en sciences et les professeurs de langue première.

Trop nombreux sont les élèves qui « restent sur le carreau » (décrochage scolaire) hypothéquant dès le départ une intégration progressive au sein de la société. Il en est de même de la pratique du redoublement (quasi institutionnalisée) dans les lycées luxembourgeois, alors que les experts sont unanimes quant à l'inefficacité de cette mesure. Il faut savoir que 73 % des élèves des classes de 13^{ième} de l'enseignement secondaire technique ont au moins redoublé une fois et que 34 % des élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire général ont connu le même sort. Ces taux sont parmi les plus élevés d'Europe, sans que cela n'ait assuré aux élèves des résultats meilleurs que la moyenne européenne, loin s'en faut, comme le montrent les études PISA citées plus haut.

D'autre part, avec un taux de 40% de bacheliers par année issus de l'enseignement secondaire, force est de constater que le Luxembourg se situe nettement en-dessous de la moyenne européenne qui elle est de 55%.

Enfin, il ressort clairement que malgré un investissement financier en matière d'enseignement fondamental et secondaire, qui est le plus élevé par élève en comparaison avec les autres pays de l'OCDE, les résultats scolaires sont loin d'être proportionnels par rapport aux moyens engagés.

d) Un enseignement axé sur la simple transmission du savoir

Notre système scolaire au niveau du secondaire privilégie l'accumulation de savoir et néglige l'acquisition de compétences, c'est-à-dire la mise en œuvre du savoir acquis (savoir-faire). Il est un fait indéniable que la seule maîtrise du savoir, même très pointue n'est plus suffisante pour répondre aux exigences non seulement du monde professionnel, mais également de la société.

Les jeunes élèves doivent dès lors quitter l'enseignement secondaire certes avec une bonne maîtrise des connaissances acquises tout en sachant cependant les appliquer, soit dans le contexte professionnel, soit dans celui de la vie quotidienne. Ceci vaut également pour les langues.

Dès lors, et sur base des évolutions en cours au niveau européen, notre système scolaire ne pourra se soustraire à une approche pédagogique basée sur la maîtrise de compétences.

Nos pays voisins et bien d'autres ont entrepris cette voie depuis une trentaine d'années, notamment pour mieux outiller les élèves par rapport aux exigences du monde professionnel. Il faudrait s'en inspirer et éviter les écueils auxquels n'échappe aucune réforme au départ.

L'acquisition de compétences n'est pas une option ou un luxe, c'est une nécessité !

e) Une orientation scolaire et universitaire perfectible

L'éducation a également comme mission d'orienter les jeunes élèves tout au long de leur parcours de formation dans une perspective d'accès aux études supérieures, soit au Luxembourg soit dans un pays étranger. Force est de constater que de plus en plus d'universités européennes appliquent des critères de sélection stricts basés sur la maîtrise des connaissances acquises, mais également en fonction du profil du candidat postulant.

Les statistiques disponibles montrent que beaucoup d'étudiants issus de l'enseignement secondaire éprouvent des difficultés dès la 1^{ère} année d'études universitaires ce qui se solde dès lors souvent par un échec (abandon, redoublement) ou bien une réorientation au niveau de la carrière universitaire. Le taux relativement élevé d'échecs d'élèves luxembourgeois en première année universitaire s'explique aussi en partie par le manque d'acquisition de compétences.

L'orientation des élèves tout au long de leur cursus de formation pose souvent problème, notamment dans les lycées. Ceci est dû à un manque de coordination entre les acteurs responsables de l'orientation scolaire et universitaire au Luxembourg (SPOS, CEDIES) et l'association insuffisante des acteurs du secteur privé dans le processus.

f) Une dynamique réformatrice de l'enseignement en cours dans nos pays voisins

L'éducation est un enjeu fondamental de nos sociétés et devient un des soucis principaux des pays européens dont la compétitivité est souvent en perte de vitesse. Dans nos trois pays voisins de nombreuses réformes ont été transposées dans l'optique d'une amélioration continue du système éducatif national.

Ainsi, la France a-t-elle lancé en 2008 une importante « réforme du lycée », calquée sur la réduction des inégalités et une bonne préparation des lycéens aux études d'enseignement supérieur. Les autres objectifs de la réforme consistent à associer davantage les élèves à la vie de leur lycée et passer d'une orientation subie à une pratique d'orientation choisie et réversible.

L'Allemagne, suite aux résultats désastreux de l'étude PISA réalisée en 2000, a introduit une importante réforme axée sur les socles de compétence (« Bildungsstandards »). Les résultats sont aujourd'hui tangibles, d'autant plus que l'Allemagne poursuit de manière conséquente une politique basée sur des expériences pilotes et sur un développement de la qualité scolaire qui s'appuie sur des données empiriques.

Enfin, la Belgique a introduit à son tour au cours de la période 2000/2001 une réforme axée sur une approche par compétences. Compte tenu de la diversité notamment politique de ce pays, on peut noter que les résultats obtenus sont globalement positifs en Flandres qui s'est inspirée du modèle d'enseignement anglo-saxon (« learning outcomes »). Le même constat ne vaut pas pour la Wallonie qui a opté pour une approche pédagogique basée prioritairement sur l'acquisition de connaissances.

g) Une dynamique réformatrice de l'enseignement en cours au Luxembourg

Le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a engagé depuis quelques années une politique réformatrice tout à fait indispensable dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. La Chambre de Commerce a participé à l'élaboration de cette dernière réforme et est actuellement impliquée dans sa mise en œuvre. Les faiblesses rencontrées sur le terrain ne doivent pas inciter à baisser les bras et surtout pas inciter à revenir en arrière. Il faut constater que l'application des réformes doit se faire avec des ressources financières et humaines suffisantes et parfois additionnelles même dans une période de réduction de déficits budgétaires. L'éducation doit être une priorité absolue en ce sens.

La Chambre de Commerce constate que la présente réforme de l'enseignement secondaire a pour ambition de mieux préparer les jeunes aux études supérieures et à la vie d'adulte. Elle est d'avis que cet objectif, certes louable, reste trop limitatif et qu'en matière de politique d'éducation l'objectif doit consister à développer au Luxembourg un système d'enseignement secondaire de tout premier plan au niveau européen.

La Chambre de Commerce encourage le projet de réforme de l'enseignement secondaire pour autant que celui-ci offre la possibilité aux jeunes élèves de bénéficier d'un système éducatif modernisé, axé sur l'innovation pédagogique (langues, compétences), la performance et l'ouverture. Le nombre d'élèves ayant décroché du système scolaire et ne possédant pas de diplôme (dont le taux s'élève à 9 % pour l'année scolaire 2009/2010, chiffre qui heureusement est en baisse depuis quelques années), le chômage croissant des jeunes (13,5% des jeunes de moins de 25 ans sont actuellement sans emploi au Luxembourg, même si ce score en comparaison internationale se situe dans la moyenne), le fort taux de redoublement et finalement les difficultés de nos jeunes lors de l'entrée à l'université démontrent qu'une réforme du système d'éducation au niveau de l'enseignement secondaire est non seulement nécessaire, mais indispensable.

Partie B : Les grands enjeux de la réforme de l'enseignement secondaire

L'enjeu de la réforme de l'enseignement secondaire est de taille, car il importe de créer un paysage scolaire capable d'outiller les élèves d'un point de vue du savoir, de la culture générale et du savoir faire (compétences). Dès lors, l'éducation a pour devoir de mieux encadrer les étudiants afin qu'ils puissent faire face aux mécanismes de fonctionnement très complexes de notre société. Elle doit notamment conférer aux jeunes gens outre une culture générale, les attitudes personnelles (ouverture d'esprit, sens de la responsabilité individuelle et collective, ainsi que

l'esprit d'entreprendre) afin de les préparer à leur futur rôle d'acteur responsable de la société en charge de leur propre avenir.

a) Le rôle primordial de l'enseignement des langues

La situation linguistique du Luxembourg est très particulière et son multilinguisme est et devra rester une de ses forces, un de ses atouts majeurs. L'augmentation continue d'étrangers de différentes cultures et de régions géographiquement hétéroclites rend une réforme en profondeur inévitable.

L'apprentissage des langues devrait avoir pour objectif d'assurer l'intégration des jeunes, facteur nécessaire à la réussite de l'intégration et garantir une maîtrise concrète et pratique des langues.

Le système actuel de l'apprentissage des langues repose sur l'objectif, voir l'exigence que chacun devra maîtriser parfaitement au moins trois langues, à savoir l'Allemand, le Français et le Luxembourgeois. Une analyse critique des résultats atteints par les élèves en fin d'enseignement secondaire classique ou technique est que cela n'est pas le cas. Soit les jeunes ont des lacunes importantes en allemand (c'est souvent le cas pour les jeunes issus de familles romanophones) soit en français (c'est souvent le cas pour les jeunes à la fin du lycée classique). Le tout sans que l'anglais ne puisse trouver une place suffisante tel que l'exigerait le fait que c'est bien cette langue qui domine de plus en plus dans les relations diplomatiques, économiques internationales sans parler des réseaux sociaux où l'anglais est totalement incontournable.

Dans cette perspective, il y a lieu de privilégier une voie d'enseignement flexible et souple assurant la bonne maîtrise d'une des langues administratives pratiquées au Luxembourg, respectivement d'une deuxième mais à un niveau moindre. Une telle approche serait compatible avec le multilinguisme souhaité tout en réduisant le risque d'exclusion.

La Chambre de Commerce préconise donc un changement de l'enseignement des langues et ce dès l'école primaire. L'écolier, puis l'élève devrait avoir le choix de la langue principale dite primaire (soit l'allemand ou le français), respectivement de la langue dite secondaire qui sera fonction du choix précédent. Les niveaux de la langue primaire et secondaire devraient être calqués sur le système européen (soit pour la langue principale, soit pour la langue secondaire).

A titre d'exemple, le pourcentage d'étudiants d'origine romanophone (notamment lusophone) fréquentant l'enseignement secondaire technique est en hausse régulière depuis des années alors que la langue d'enseignement dominante reste l'allemand. Il va de soi que cette situation peu flexible favorise le redoublement et dans le pire des cas l'échec scolaire.

L'objectif de cette démarche est d'offrir davantage de souplesse en matière d'enseignement des langues favorisant ainsi l'inclusion scolaire. L'accent devrait être mis davantage sur l'utilisation de la langue, donc la pratique orale dans la vie de tous les jours et dans le cadre professionnel.

Une réflexion devrait être menée sur l'enseignement de l'anglais, dont l'entrée en jeu est bien trop tardive. La maîtrise de la langue anglaise est nécessaire non seulement pour les besoins de l'économie nationale (notamment le secteur bancaire et financier), mais aussi pour mieux profiter des informations aujourd'hui facilement accessibles via Internet. Selon une enquête menée par Berlitz et la Chambre de Commerce la situation linguistique dans les entreprises résidentes interrogées, le Français est la première langue utilisée (55,8%) suivi du Luxembourgeois (20%), de l'Anglais (17,7%) et de l'Allemand (4,9%). Si l'on interroge les entreprises sur les deux langues utilisées en leur sein, c'est toujours le français qui l'emporte avec 99%, suivi de l'Anglais (88,3%)

et de l'Allemand (82,6%) et du Luxembourgeois (80%). Il serait dès lors recommandé d'analyser comment mieux tenir compte de l'importance prépondérante et grandissante de l'Anglais surtout pour un pays comme le Luxembourg ouvert vers l'extérieur comme nul autre.

La Chambre de Commerce encourage également l'idée de valoriser les acquis de nombreux élèves, souvent d'origines très diverses, en matière de langues étrangères autres que celles évoquées ci-dessus. A titre d'exemple, il importe de prévoir des mesures de formation permettant à un jeune élève russe fréquentant l'enseignement secondaire, non seulement de maintenir, mais surtout de développer sa maîtrise de la langue russe.

b) Une pratique d'enseignement axée sur l'acquisition de compétences

La réforme de l'enseignement secondaire doit favoriser l'acquisition de compétences conjointement à une culture générale dont le niveau ne devrait cependant pas constituer un facteur récurrent d'échec scolaire. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce plaide pour l'interdisciplinarité, la révision générale des programmes enseignés englobant notamment une consolidation des compétences de base linguistiques et une place majeure pour l'enseignement de l'économie.

La Commission européenne collabore activement avec les Etats membres de l'UE pour élaborer le concept de « compétences clés », à savoir les connaissances, les compétences et les attitudes qui aident les personnes à s'épanouir sur le plan personnel, à accroître leur employabilité et à s'intégrer dans la société.

Ainsi, le cadre national des certifications (CNC) prévoit-il le développement de certifications basées sur une approche d'acquis de l'apprentissage fondée sur les compétences. Ce processus va de pair avec une adaptation des programmes, de la formation des enseignants, respectivement des cadres d'évaluation à une nouvelle approche basée sur les attitudes et les compétences.

La pratique d'enseignement axée sur l'acquisition de compétences favorise l'employabilité des jeunes élèves sortant du système éducatif national. D'après une étude récente de l'INFPC, seul un tiers des personnes interrogées estiment que les compétences acquises à l'école suffisent pour intégrer rapidement le marché du travail et évoluer professionnellement.

c) Une Ecole performante et ouverte en lutte contre l'échec scolaire

Le lycée de demain devra se positionner comme organisation dynamique (non statique), véritable prestataire de service en phase avec les réalités de la société, ce qui présuppose des adaptations non seulement au niveau des structures de management de nos lycées, mais aussi une culture d'enseignement adaptée impactant la fonction et les tâches de l'enseignant tout en responsabilisant davantage les élèves et leurs parents.

La réforme doit tracer le cadre général favorisant le développement de lycées performants, ce qui nécessite outre une concertation étroite avec tous les acteurs directement impliqués (enseignants, élèves, parents d'élèves, acteurs du monde économique) une continuité cohérente en matière de politique d'éducation nationale, appelée communément « vision politique ».

Il importe dès lors de mener à bien cette réforme dans un esprit d'entreprendre favorisant l'innovation, la créativité, la communication et l'efficacité aux dépens d'un alourdissement des charges administratives et financières (« lean governance »).

Il y a donc lieu de convenir de critères de performance pertinents, objectifs et transparents susceptibles de mesurer non seulement le niveau qualitatif véhiculé par l'enseignement, mais aussi les aboutissements des parcours universitaire et professionnel engagés par les élèves. En effet, il faut constater qu'il existe aujourd'hui très peu de statistiques du type « tracking » renseignant sur les parcours mentionnés ci-dessus. L'Observatoire de la Formation lancée par l'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC) pourrait assurer ce rôle en étroite coopération avec le STATEC. Tout en accordant au lycée un degré d'autonomie dans la mise en œuvre du plan de développement scolaire, la mise en évidence des objectifs atteints ou non constitue un benchmark favorisant l'amélioration continue.

La Chambre de Commerce attache une importance particulière à la réforme de l'enseignement secondaire technique qui forme aujourd'hui l'ossature dominante de l'enseignement secondaire avec 67% des élèves. L'enseignement secondaire technique poursuit deux objectifs majeurs : préparer aux études supérieures et aussi à la vie professionnelle. Il importe dès lors d'ajuster au mieux les programmes d'enseignement avec les besoins de l'économie en encourageant le dialogue avec les experts professionnels tout en développant davantage les formations par alternance à l'instar de ce qui est aujourd'hui pratique courante en Allemagne, respectivement en Autriche et en Suisse. Avec un taux de 17,5 %, le nombre des redoublants est particulièrement élevé au niveau du secondaire technique, ce qui implique des mesures de tutorat renforcées tout au long du parcours de formation des jeunes élèves. D'un autre côté, il y a lieu de détecter les élèves à fort potentiel en les encourageant à poursuivre des études supérieures.

La Chambre de Commerce estime que le rôle et l'implication des enseignants conditionneront fortement la réussite de la présente réforme. Elle plaide pour la concertation, dans le but de préparer les enseignants à leur nouvelle mission. Cette dernière favorisera notamment l'interdisciplinarité aux dépens de la simple transmission du savoir, l'encadrement et le suivi personnalisé des élèves, respectivement le développement de compétences transversales.

D'après le rapport « Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012 », il est un fait évident que le perfectionnement professionnel et la motivation des enseignants sont les garants d'un enseignement de qualité pour nos élèves. Il importe dès lors de prévoir des mesures de soutien, d'encadrement mais aussi d'évaluation des enseignants leur permettant d'assurer leur fonction dans les meilleures conditions possibles. La Chambre de Commerce souligne tout particulièrement la nécessité de développer davantage la formation continue des enseignants tout au long de leur carrière professionnelle. Compte tenu du manque de candidats professeurs pour certaines matières (dont les mathématiques), la piste du recrutement d'enseignants professionnels non-luxembourgeois mérite réflexion, voire s'impose.

La réforme de l'enseignement secondaire est à considérer comme une opportunité pour les enseignants dans le sens où l'amélioration du système éducatif luxembourgeois constitue une nécessité absolue et qu'il importe dès à présent d'y contribuer activement et constructivement. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce encourage tout particulièrement l'idée d'introduire un accompagnement personnalisé (tutorat) non seulement pour les élèves, mais également pour les enseignants qui en expriment le besoin. La technique du tutorat est aujourd'hui pratique courante dans beaucoup de pays, notamment au Royaume-Uni dont c'est un des atouts majeurs. Elle a, entre autres, pour avantage de mieux cerner la personnalité du requérant ce qui permet au tuteur en sa qualité de facilitateur d'engager des mesures correctrices fort ciblées et par conséquent à forte valeur ajoutée pour le bénéficiaire.

Compte tenu du degré de complexité de cette fonction et de l'investissement temps requis, la Chambre de Commerce part du fait qu'il importe de confier cette mission à des spécialistes, tout en réservant aux enseignants prioritairement un rôle de détection des besoins en tutorat.

Ce changement d'approche en matière organisationnelle et pédagogique implique d'importantes mesures de formation continue pour les acteurs impliqués et bien évidemment aussi une plus forte responsabilisation des élèves, respectivement des parents d'élèves. Les moyens financiers nécessaires devront également être prévus à cet effet.

La qualité et un niveau de performance élevé d'un système éducatif sont également le fruit d'une parfaite compréhension des attentes de la société quelque soit son degré de complexité. Dans le cadre de l'enseignement secondaire, les lycées sont à considérer comme acteur au service de la société luxembourgeoise, ce qui présuppose non seulement une ouverture vers le monde extérieur, mais aussi une professionnalisation du management de nos lycées par la valorisation de l'esprit d'entreprise

Il y a lieu de préparer les jeunes élèves tout au long de leur cursus de formation avec les réalités du monde professionnel en favorisant le dialogue entre enseignants, élèves et entreprises, ainsi que la promotion de l'esprit d'entreprise au sens large.

La Chambre de Commerce préconise donc un renforcement de la relation école-entreprise pour sensibiliser les élèves avec la diversité offerte par le milieu professionnel luxembourgeois, mais également les exigences requises par ce dernier. Elle est prête à s'engager elle-même dans cette voie en concertation avec les autorités.

Partie C : Réforme de l'enseignement secondaire - Considérations particulières

La présente partie a pour finalité de commenter les idées concrètes figurant dans les propositions gouvernementales, à savoir:

- le rôle primordial de l'enseignement des langues
- une pratique d'enseignement axé sur l'acquisition de compétences
- une Ecole performante et ouverte en lutte contre l'échec scolaire

a) Mesures favorisant le rôle primordial de l'enseignement des langues

La Chambre de Commerce est d'avis qu'au départ l'école fondamentale, à savoir l'enseignement primaire doit jouer un rôle déterminant dans l'enseignement des langues afin que les jeunes élèves maîtrisent les socles de compétence requis avant d'intégrer le secondaire.

La Chambre de Commerce préconise dès lors un suivi individuel (bilan de compétences) auprès des élèves au moment d'intégrer la classe de 7^{ième} et de procéder dès le départ à des ajustements (notamment cours de rattrapage) dans les deux branches visées (allemand, français). La mise en application d'un enseignement des langues par niveaux d'apprentissage ouvre des perspectives intéressantes, sachant qu'il favorise l'amélioration continue, car structurée des compétences langagières.

Sur base des critères définis par le cadre européen commun de référence pour les langues, la Chambre de Commerce recommande de délivrer aux diplômés de l'enseignement secondaire, en complément du diplôme, une attestation de maîtrise des langues. Ce document fort utile, complétera les demandes de candidature soit auprès des universités, respectivement auprès d'employeurs potentiels. L'opportunité de pouvoir produire un tel document dans le contexte professionnel devrait encourager les élèves à maximiser leurs efforts dans l'optique d'acquérir des niveaux de compétence élevés en matière de maîtrise des langues.

Au niveau de l'enseignement des langues, il importe de se fixer comme objectif la consolidation des compétences de base linguistiques : c'est-à-dire viser la bonne maîtrise d'une des langues administratives, respectivement d'une deuxième mais à un niveau moindre ainsi que cela est décrit dans le chapitre B qui précède.

b) Mesures favorisant une pratique d'enseignement axée sur l'acquisition de compétences

1) *Les dominantes et les spécialisations*

L'organisation des classes supérieures de l'enseignement secondaire en 2 dominantes à partir de la classe de 3^e, respectivement la classe de 4^e pour l'enseignement secondaire technique est saluée alors qu'elle a pour objectif de développer les compétences clés dont les élèves ont besoin pour entamer des études supérieures.

Cette nouvelle organisation répond par ailleurs au besoin d'interdisciplinarité et se distancie de l'actuel enseignement isolé des différentes matières.

La Chambre de Commerce tient à relever que la structuration des programmes de formation dans le cadre des dominantes « Commerce et communication » et « Sciences et technologies » pour l'enseignement secondaire technique, respectivement « Lettres, arts et sciences humaines » et « Sciences économiques et sciences naturelles » pour l'enseignement secondaire général doit s'orienter en fonction des conditions d'accès (souvent strictes) requises par les établissements d'enseignement supérieur (universités, business schools et autres).

Il importe donc de convenir du dosage nécessaire afin de proposer aux élèves un enseignement approfondi tout en préservant leurs chances d'accès aux études supérieures.

La Chambre de Commerce propose d'introduire à partir de la classe de 3^{ème}, respectivement la classe de 4^{ème} des mesures d'accompagnement personnalisé dans le but de conforter les élèves dans leur choix ou bien, le cas échéant, les réorienter en temps utile vers une autre dominante.

Les spécialisations dans les dominantes doivent être agencées de telle façon que l'élève puisse y trouver sa voie et y retrouve plus ou moins les sections du système actuel. Le fait que les enseignants dispensent leurs cours à des élèves ayant délibérément choisi de les suivre devrait constituer une motivation supplémentaire pour les enseignants et les élèves. Alors que la réforme fait appel à une remise en question de certaines branches, elle constitue dans le même temps une véritable opportunité pour réagencer les différentes matières et en redéfinir les axes prioritaires, tout en sachant que ces matières doivent avoir un certain attrait pour les élèves.

2) *Le travail personnel (travail d'envergure)*

Le travail personnel a pour objectif de confier aux élèves en classe de 2^{ème} la planification, la réalisation et la présentation d'un projet dont ils ont la gouverne. Cette mesure permet à l'élève de se familiariser avec les instruments d'évaluation en vigueur (depuis de nombreuses années) dans l'enseignement supérieur et notamment auprès des universités anglo-saxonnes.

La Chambre de Commerce encourage de telles mesures qui ont l'avantage non seulement de préparer l'élève aux pratiques pédagogiques courantes dans les universités, mais également de développer sa capacité à gérer des projets de façon autonome. Cette qualité est à considérer comme particulièrement importante dans le contexte professionnel

L'obligation du travail personnel pour chaque élève en classe de 2^{ième} pose la question de son évaluation. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce encourage l'idée d'impliquer aussi des experts externes au lycée dans l'évaluation du travail personnel.

c) Mesures favorisant une Ecole ouverte et performante en lutte contre l'échec scolaire

1) *Passerelles entre l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique*

Alors qu'une classe de transition sera instituée pour faciliter le passage de l'ES (enseignement secondaire) vers l'EST (enseignement secondaire technique), le passage en sens inverse sera moins évident, compte tenu du fait que l'acquisition des langues est moins poussée dans l'enseignement secondaire technique. Il est nécessaire de proposer des cours renforcés pour le moins dans la langue devant être connue à un niveau « très élevé », niveau non requis dans l'EST.

La mise en œuvre d'un système favorisant la transition d'un ordre d'enseignement à l'autre, présuppose à nouveau un suivi personnalisé des étudiants pour s'assurer du bagage intellectuel réellement véhiculé par ces derniers.

2) *L'accompagnement de l'élève et l'orientation scolaire*

L'accompagnement de l'élève d'une classe de 7^e et 6^e de l'enseignement secondaire ou de 7^e, 6^e et 5^e de l'enseignement secondaire technique est une mesure nouvellement introduite saluée par la Chambre de Commerce. Il est, en effet, indispensable de mieux encadrer les élèves surtout lorsqu'ils montrent des signes de faiblesse. Par conséquent, il importe de ne pas limiter le dispositif de tutorat aux seuls élèves des classes de 7^e, 6^e et 5^e mais qu'il reste facilement accessible à chaque élève tout au long de son cursus de formation.

La Chambre de Commerce est d'avis qu'il importe de confier aux enseignants d'abord un rôle de détection des déficiences pour qu'un tuteur puisse intervenir. La fonction de tuteur pourra être assurée soit par un professionnel en la matière soit par l'enseignant lui-même, quitte à se faire assister par des spécialistes au cas par cas. L'enseignement devra en toute circonstance jouer un rôle dans la détection des difficultés auxquelles est confronté l'élève. L'implémentation d'un système de tutorat nécessite des mesures de formation à destination des enseignants amenés à assurer une fonction de tuteur, à l'instar des solutions adoptées avec succès au niveau de la formation professionnelle, grâce notamment à une très forte implication des chambres professionnelles.

Dans le même ordre d'idées, la Chambre de Commerce propose d'introduire dans les lycées également des mesures d'accompagnement pour les enseignants confrontés à des difficultés notamment dans l'encadrement de leur classe.

3) *La qualité scolaire dans l'enseignement secondaire*

L'évaluation de la qualité scolaire dans l'enseignement secondaire et donc son appréciation permettant de justifier les moyens financiers élevés engagés est indispensable.

Les objectifs qualitatifs à atteindre par chaque lycée au terme de 3 ans, formalisés par des indicateurs de performance, doivent faire partie intégrante du plan de développement scolaire

La Chambre de Commerce, à l'instar de ce qui est pratique courante pour les universités, plaide pour un système d'évaluation externe parfaitement transparent et constructif de nos lycées.

L'objectif de ces évaluations ne visant pas nécessairement la mise en évidence de déficits, mais plutôt à détecter des pistes d'amélioration. L'interprétation des résultats d'évaluation contribuera à améliorer le système scolaire dans son ensemble.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce plaide pour une valorisation du rôle de l'Agence pour le développement de la qualité scolaire et de lui confier les ressources nécessaires pour mener à bien son action. Le développement de la qualité scolaire présuppose également de désigner et de former dans nos lycées des spécialistes en matière de gestion de la qualité scolaire. En fait, il s'agit de constituer au niveau de l'enseignement secondaire un système intégré favorisant le développement de la qualité scolaire sous la coordination de l'agence susmentionnée.

4) Le projet d'établissement

La proposition de renforcer le rôle du Centre de coordination des projets d'établissement est partagée par la Chambre de Commerce. Ce dernier favorise une meilleure coordination des projets d'établissement entre les lycées luxembourgeois et surtout la mise en évidence des « meilleures pratiques ».

5) Promotion de la relation école-entreprise et compréhension de l'économie

La sensibilisation des élèves et des enseignants avec le monde professionnel doit inévitablement être renforcée. En effet, le lycée n'est pas à considérer comme une entité close, mais bien au contraire un lieu d'échange perméable aux aléas de la vie quotidienne et aux réalités de la sphère professionnelle. Beaucoup de lycées mettent en œuvre des initiatives parfaitement louables à cet égard dans le cadre de projets d'établissement (« mini-entreprises »), mais il importe d'amplifier cette dynamique, voire l'instaurer dans certains programmes de formation comme partie intégrante (visites d'entreprises, guest-speakers, chargé de cours invité et autres).

La Chambre de Commerce s'inspire des solutions adoptées par les universités en général, encourageant des professionnels dotés d'un sens pédagogique avéré à intervenir dans le cadre de cursus universitaires bien déterminés.

Il y a lieu de relever dans ce contexte les mesures proposées par la Chambre de Commerce, parmi lesquelles des visites d'immersion en entreprises pour enseignants, respectivement l'organisation d'exposés portant sur l'esprit d'entreprendre dans les lycées.

Dans le même ordre d'idées, l'asbl « Jonk Entrepreneuren Luxembourg » est présente avec beaucoup de succès dans les lycées en familiarisant les étudiants avec les opportunités de la création d'entreprise au Luxembourg. Il y a lieu de renforcer ces initiatives, voir les institutionnaliser dans les programmes de formation.

La Chambre de Commerce est tout à fait consciente que l'implémentation d'une forte relation école-entreprise présuppose également la responsabilisation d'acteurs au plan national, notamment au niveau professionnel, en vue d'assurer une certaine coordination en la matière. Elle ne manquera pas de se concerter à ce sujet avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle en vue de dégager des solutions appropriées.

La Chambre de Commerce plaide pour une valorisation des matières « Economie » et « Gestion » dans l'enseignement secondaire luxembourgeois, notamment par le fait que beaucoup de diplômés optent par la suite pour un cursus universitaire dans les matières visées.

A l'instar de ce qui est pratique courante notamment en France, la réforme de l'enseignement secondaire doit viser à promouvoir une « culture économique de base » et ceci pour tous les élèves à différents niveaux d'âge afin de doter les jeunes des savoirs indispensables pour mieux comprendre le fonctionnement de la société d'un point de vue économique et financier.

Par ailleurs, il importe que chaque élève apprenne à connaître les principes économiques de base et ceci indépendamment de son parcours scolaire. La bonne compréhension du fonctionnement d'une société moderne requiert aujourd'hui cette exigence. Les élèves découvriront ainsi les notions fondamentales de l'économie et de la gestion, en analysant le comportement concret des acteurs économiques, dont les entreprises.

La Chambre de Commerce plaide pour l'instauration d'une formation économique de base dès la classe de 4^{ième} toute section confondue, afin que les élèves puissent s'orienter en connaissance de cause surtout au cas où ils opteraient pour la dominante « Sciences économiques et sciences naturelles ». L'idée d'offrir des cours d'économie et de gestion en langue anglaise pour bien mettre en évidence le caractère globalisé de l'économie est encouragée par la Chambre de Commerce.

L'instruction économique et financière est à considérer aujourd'hui bel et bien comme un élément de culture générale, donc bien plus qu'une simple matière technique.

6) Redoublement

D'après les résultats de l'enquête PISA 2009, il s'avère que le redoublement systématique ou bien le transfert vers un autre établissement d'élèves présentant de faibles résultats n'améliore pas leur performance globale au risque même d'accentuer les inégalités socio-économiques.

Le Luxembourg se positionne à la 6^{ième} place parmi les pays où les taux de redoublement sont les plus élevés. Ainsi, 36 % des élèves de 15 ans indiquent avoir déjà redoublé au moins une fois dans l'enseignement primaire ou dans les premier et deuxième cycles du secondaire.

Le redoublement des élèves engendre aussi des coûts financiers parmi lesquels le financement d'une année supplémentaire d'enseignement pour l'élève, mais aussi le coût pour la société de retarder d'au moins un an l'entrée de cet élève sur le marché du travail.

La Chambre de Commerce a procédé à une évaluation du coût financier engendré par le redoublement des élèves de l'enseignement secondaire au Luxembourg en se basant sur les chiffres suivants :

Tableau 1 : Coût par élève par ordre d'enseignement (année budgétaire 2009)

<i>Dépenses par élève</i>	<i>Enseignement général</i>	<i>Enseignement technique</i>
Coût du personnel enseignant	10.793 €	12.438 €
Coût du personnel non-enseignant	1.907 €	1.966 €
Autres dépenses courantes	2.139 €	2.492 €
Dépenses en capital	1.594 €	3.305 €
Coût annuel moyen brut par élève	16.434 €	20.200 €

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Tableau 2 : Nombre de redoublants (en début d'année scolaire 2010/2011)

<i>Ordre d'enseignement</i>	<i>Total élèves</i>	<i>dont redoublants</i>	<i>% de redoublants</i>
Enseignement général secondaire	12.927	888	6,87 %
Enseignement technique secondaire	26.549	4.643	17,49 %
Enseignement (total) secondaire	39.476	5.531	14.01 %

Source : Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

En multipliant maintenant le nombre de redoublants pour les deux ordres d'enseignement par le coût par élève par année, on obtient un coût financier total estimé à 110.000.000 € par année scolaire.

Une amélioration continue des mesures d'orientation, dès la fin de l'école fondamentale, respectivement tout au long de l'enseignement secondaire favorisera une diminution sensible du taux de redoublement et par conséquent de son coût de même que l'implémentation structurée d'un accompagnement personnalisé des élèves qui en expriment le besoin.

En conclusion:

La Chambre de Commerce approuve la plupart des mesures proposées par la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle dans le cadre de la réforme de l'enseignement secondaire.

La réforme touche aux points essentiels qui par ricochet auront un impact sur l'enseignement en général, notamment l'orientation vers davantage de ciblage sur les compétences, le rôle clé des enseignants, une diminution sensible du redoublement, respectivement une plus grande autonomie et un management professionnel des lycées.

Ces réformes ne pourront sortir pleinement leurs effets que si la problématique de l'enseignement des langues est prise à bras le corps dès l'école primaire, afin de garantir une meilleure intégration des écoliers et élèves issus de l'immigration tout en sauvegardant le multilinguisme qui est un des atouts majeurs du Luxembourg.

JJE